

Forme approuvée pour : **Demande d'enregistrement comme conseiller fiscal
 (ou renouvellement)**

Demande déposée par une **société ou société en nom collectif antérieurement** au 1er avril 2021
 (conformément aux dispositions du sous-titre 3, Titre 14, de la loi No. 37 de 2018 sur l'administration fiscale)

Type de demande

S'agit-il d'une première demande d'enregistrement ?		Ou d'un renouvellement ?		Année	20..
---	--	--------------------------	--	-------	------

Détails du demandeur

Raison sociale ou nom complet de la société en nom collectif objet de la demande		
Nom commercial (le cas échéant)		
Numéro d'identification fiscale (NIF)		
Adresse postale / professionnelle		
Adresse physique (si elle est différente de l'adresse ci-dessus)		
Adresse du siège social (le cas échéant)		
Province		
Nom de la personne à contacter et numéro(s) de tél.	Nom	
	Tél.	
Adresse courriel		

Pièces jointes :

cocher
 svp

Formulaire de demande - Pour une société en nom collectif – pour associés et employés nommés - Pour une société – pour administrateurs, cadres de direction et employés nommés	
Copie de quittance fiscale - voir notes : exigée pour une première demande ou une demande de renouvellement concernant une société ou une société en nom collectif	
Copie certifiée conforme de diplômes tertiaires	

- voir note 12	
Curriculum Vitae - voir note 12	

Liste de tous les associés, administrateurs (et, le cas échéant, des employés) (voir notes)

Nom complet	Poste occupé	Conseillé fiscal enregistré	Nommé pour fournir des services de conseiller fiscal

Demande accompagnée d'un droit : (il convient de noter qu'il est non remboursable)

Cocher
✓
svp

Première demande	VT50 000	
Renouvellement	VT40 000	

Formulaire de demande (voir notes : les personnes nommées pour fournir des services de conseiller fiscal doivent répondre à toutes les questions. Les associés ou les administrateurs qui n'en fournissent pas doivent seulement répondre aux questions 1, 2 et 4)

1. Nom complet du demandeur		
2. Poste occupé au sein de la société		
3. Je satisfais aux critères d'aptitude		Justificatifs/commentaires du demandeur
a. Qualification requise (à préciser pour une première demande d'enregistrement, pas nécessaire dans le cas d'un renouvellement)	Je possède un diplôme tertiaire ou qualification semblable dans le domaine de la fiscalité, de la comptabilité, du commerce, du droit ou autre discipline semblable. OU :	
	J'ai une expérience considérable dans la prestation de services de conseiller fiscal à des gros contribuables ET : Je fournissais des services de conseiller fiscal à de gros contribuables au 1er avril 2020	
b. Expérience requise	J'ai 3 ans d'expérience à temps plein (dans les 5 dernières années) : <ul style="list-style-type: none"> dans la prestation de services de conseiller fiscal ou d'administration fiscale en tant qu'agent fiscal au Vanuatu (si dans un autre pays, indiquer lequel) 	
4. Je satisfais aux critères de bonne réputation (à remplir par tous les demandeurs) ✓ cocher		
Je ne suis pas un failli non réhabilité ;		
Je n'ai pas été reconnu coupable de faute professionnelle par un organisme professionnel dans les 10 années antérieures au dépôt de la demande d'enregistrement en tant que conseiller fiscal ;		
Je n'ai pas été assujéti à des pénalités en application de l'alinéa 85.1)a), 88.2)a) ou 89.2)a) de la loi, ni de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée [Chap. 247] ni de la législation sur la Douane dans les 10 années antérieures au dépôt de la demande d'enregistrement en tant que conseiller fiscal ;		
Je n'ai pas été condamné pour délit aux termes d'une loi fiscale ni pour un délit de corruption ou de malhonnêteté dans les 10 années antérieures au dépôt de la demande d'enregistrement en tant que conseiller fiscal ;		
Je n'ai pas été renvoyé d'un poste de haute autorité dans le sens de l'article 41 de la loi sur le Code de conduite des hautes autorités [Chap. 240] dans les 10 années antérieures au dépôt de la demande d'enregistrement en tant que conseiller fiscal ; enfin		
Je me suis toujours acquitté de mes obligations en matière fiscale.		

Déclaration

Je déclare que les informations fournies dans le présent formulaire de demande sont vraies et correctes.

Nom

Signature

Date

Notes à l'attention des demandeurs :

1. Au sujet de l'enregistrement	<p>La loi No. 37 de 2018 sur l'administration fiscale et l'arrêté No. 154 de 2019 sur l'administration fiscale (Règlement) introduisent des conditions d'enregistrement pour les personnes assurant des services de conseiller fiscal.</p> <p>Ces conditions sont applicables à compter du 1er avril 2020 et impliquent la nécessité de faire une première demande initialement et une demande de renouvellement chaque année par la suite.</p> <p>Il y a 2 types de formulaire, car les conditions de demande sont différentes selon que le demandeur est un particulier ou une société/société en nom collectif. Par contre, chaque formulaire s'applique aussi bien pour une première demande que pour une demande de renouvellement.</p> <p>Le présent formulaire porte sur la période allant jusqu'au 1er avril 2021 après quoi les critères d'enregistrement vont changer et de nouveaux formulaires seront délivrés pour couvrir la période au-delà du 1er avril 2021.</p>
2. Si le demandeur est une société en nom collectif	<p>Veillez énumérer tous les associés au sein de la société en nom collectif. Pour que celle-ci puisse satisfaire aux critères d'enregistrement, tous les associés doivent être de bonne réputation. Par conséquent, chacun d'entre eux doit remplir un formulaire de demande et répondre à la question 4.</p> <p>Une demande d'enregistrement de la part d'une société en nom collectif doit inclure la nomination d'au moins un associé ou un employé qui est un conseiller fiscal enregistré. L'un comme l'autre doit lui-même être enregistré, en tant que particulier (en utilisant le formulaire de demande pour les particuliers).</p> <p>D'autres associés ou employés de la société en nom collectif n'ont pas besoin d'être enregistrés séparément. Par contre, s'ils vont fournir des services de conseiller fiscal, ils doivent satisfaire aux critères d'aptitude et de qualité ET de bonne réputation. Ils devront donc, eux aussi, remplir un formulaire de demande (page 3).</p>
3. Critères d'enregistrement pour une société en nom collectif	<p>Pour être enregistrée, une société en nom collectif qui en fait la demande doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• satisfaire aux critères de bonne réputation pour tous les associés• satisfaire aux critères d'aptitude et de qualité pour les associés et les employés qui vont fournir des services de conseiller fiscal• avoir au moins un employé qui est enregistré séparément comme conseiller fiscal• fournir une quittance fiscale pour la société en nom collectif• assurer les services de conseiller fiscal à partir d'un bureau situé au Vanuatu (voir note 13)
4. Si le demandeur est une société	<p>Veillez énumérer tous les administrateurs au sein de la société, ainsi que tous les cadres de direction. Pour que la société puisse satisfaire aux critères d'enregistrement, ils doivent tous être de bonne réputation. Par conséquent, chacun d'entre eux doit remplir un formulaire de demande et répondre à la question 4.</p> <p>Une demande d'enregistrement de la part d'une société doit inclure la nomination d'au moins un administrateur ou un employé qui est un conseiller fiscal enregistré. L'un comme l'autre doit lui-même être enregistré, en tant que particulier (en utilisant le formulaire de demande pour les particuliers).</p> <p>D'autres administrateurs ou employés n'ont pas besoin d'être enregistrés</p>

	<p>séparément. Par contre, s'ils vont fournir des services de conseiller fiscal, ils doivent satisfaire aux critères d'aptitude et de qualité ET de bonne réputation. Ils devront donc, eux aussi, remplir un formulaire de demande (page 3).</p>
5. Critères d'enregistrement pour une société	<p>Pour être enregistrée, une société qui en fait la demande doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • satisfaire aux critères de bonne réputation pour tous les administrateurs et cadres de direction • satisfaire aux critères d'aptitude et de qualité pour les administrateurs et les employés qui vont fournir des services de conseiller fiscal • avoir au moins un employé qui est enregistré séparément comme conseiller fiscal • fournir une quittance fiscale pour la société • assurer les services de conseiller fiscal à partir d'un bureau situé au Vanuatu (voir ci-dessous)
6. Pourquoi être enregistré ?	<p>Seuls les conseillers fiscaux qui sont enregistrés peuvent exiger ou percevoir des honoraires pour prestation de services de conseiller fiscal. Il convient toutefois de noter que cette disposition ne s'applique pas aux auxiliaires de justice (si ce n'est pour l'établissement de déclarations fiscales) ou aux employés agissant dans le cours normal de leur emploi.</p> <p>Une personne qui n'est pas un conseiller fiscal enregistré et qui exige ou perçoit des honoraires pour des services de conseiller fiscal commet un délit.</p> <p>Seuls les conseillers fiscaux enregistrés sont autorisés à signer et déposer des documents / déclarations pour le compte de leurs clients (se reporter au Titre 4 de l'arrêté No. 154 de 2019 sur l'administration fiscale (Règlement) pour les conditions y relatives).</p>
7. En quoi consistent des services de conseiller fiscal ?	<p>Des services de conseiller fiscal sont définis comme consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparer des déclarations fiscales pour le compte de contribuables ; • préparer des avis d'objection en rapport avec des lois fiscales pour le compte de contribuables ; • fournir des conseils sur l'application de lois fiscales à des contribuables ; • représenter des contribuables dans leurs relations avec le Service en rapport avec des lois fiscales ; • traiter de toutes autres affaires liées à des taxes pour le compte de contribuables avec le Service en rapport avec des lois fiscales.
8. Durée de l'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'exercice 2020, l'enregistrement est valable jusqu'au 31 décembre 2020. • Tout renouvellement ultérieur est valable pour une année civile complète.
9. Quelle est la date d'échéance pour déposer des demandes ?	<p>Une demande de renouvellement annuel doit être déposée au plus tard le 7 décembre de l'année précédente (ex. pour 2021, les demandes de renouvellement doivent être déposées au plus tard le 7 décembre 2020).</p>
10. Droits pour des demandes de la part de particuliers	<p>Les droits s'élèvent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VT25 000 pour une première demande • VT20 000 pour une demande de renouvellement <p>Ces droits ne sont pas remboursables.</p>
11. Droits pour des demandes de la part de sociétés / sociétés en nom collectif	<p>Les droits s'élèvent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VT50 000 pour une première demande • VT40 000 pour une demande de renouvellement

12. Justificatifs nécessaires pour prouver qu'une personne satisfait aux critères d'aptitude et de qualité	<p>Dans le formulaire de demande, un demandeur est prié de donner des commentaires expliquant en quoi il satisfait aux critères d'aptitude et de qualité.</p> <p>S'il possède un diplôme tertiaire, il est prié d'en fournir une copie certifiée conforme (pour ce faire, il suffit de présenter l'original au guichet des Taxes et Contributions indirectes et le personnel en fera une photocopie).</p> <p>Pour prouver son expérience, un demandeur devra fournir une copie de son CV ou autre forme de justificatif.</p>
13. Emplacement du bureau	L'enregistrement est soumis à la condition qu'un conseiller fiscal ait un bureau au Vanuatu, sauf si le Directeur de la Douane et des Contributions indirectes autorise, par un avis écrit, un conseiller fiscal à fournir des services de conseiller fiscal au Vanuatu depuis un bureau situé à l'étranger.
14. Conditions liées à l'enregistrement comme conseiller fiscal	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseiller fiscal enregistré est tenu de notifier le Directeur par écrit, sous les 7 jours, dès lors qu'il ne satisfait plus aux critères d'enregistrement. • Un conseiller fiscal enregistré doit notifier le Directeur par écrit s'il ne souhaite plus être un conseiller fiscal enregistré.
15. Quittance fiscale	Il faudra demander une quittance fiscale au moyen du formulaire qui peut être obtenu sur le site : customsinlandrevenue.gov.vu
16. Pour tout renseignement complémentaire	Cette série de notes ne couvre pas tout. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous reporter aux textes de loi pertinents à customsinlandrevenue.gov.vu et/ou contactez notre section des services aux contribuables.

Réservé à l'administration :

Date de réception de la demande			
Commentaires sur la demande et recommandation – Approuver/ Rejeter :			
Demande traitée par	Nom de l'agent	Signature	Date
Décision			
Agent autorisé	Nom et poste de l'agent	Signature	Date
Date à laquelle le certificat d'enregistrement et/ou l'avis est délivré au demandeur			